

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2024 A 20 H 30

L'An deux mil vingt-quatre, le douze du mois de décembre à 20 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Anne-Marie COULON, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2024

Présents : Anne-Marie COULON, Roger BERNARD, Laurence JOUINEAU, Nicolas FILION, Nathalie FAIVRE, Marie-Béatrice SHOETTEL, Colette LIGONNIERE, François MATUSIAK, Jean BONIFACE, Emie VEQUAUD, Sébastien BERLAND, Florence TARDE, Nathalie JOUNAULT, Dominique RIVIERE.

Pouvoir : Florence VERDON a donné pouvoir à Colette LIGONNIERE.

Le quorum est atteint.

François MATUSIAK est nommé secrétaire de séance.

ARRET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le procès verbal de la séance du 7 novembre 2024.

INFORMATIONS AMENAGEMENT DES TROTTOIRS LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 949

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement des trottoirs qui pourrait se réaliser sur 2 ans. Coût maximum : 500 000 €

Roger BERNARD présente l'avant-projet. Il est prévu de réaliser 960 m. Largeur des trottoirs : 1,40 m d'un côté de la chaussée. Il est demandé de modifier le sens unique de la rue Basse. Colette LIGONNIERE soulève un problème de sécurité au niveau de l'arrêt de bus dans le haut de la place de la mairie. Sébastien BERLAND remarque que la voie prioritaire est celle sur laquelle se trouvent les obstacles. Roger BERNARD précise qu'il a noté toutes les remarques et que ce projet sera débattu en 2025.

CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Cette convention concerne les deux giratoires. L'entretien de l'intérieur des giratoires est à la charge de la commune ainsi que la signalisation sur les voies communales. La signalisation sur les routes départementales est à la charge du Département. Pour : 15

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

jusqu'à 25 % des dépenses inscrites au budget 2024 : 1 094 977,15 € X 25 % = 273 744,29 €. Opération école : 20 000 € (révisions de prix). Opération matériel : 1250 € (tableau blanc + ordinateur). Pour : 15

MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS : EXONERATION DE LOYERS

Les assistantes maternelles ont fait part de leurs problèmes financiers ; 1 seul enfant en garde depuis le mois de septembre. Une assistante maternelle a donné son préavis de 6 mois soit au 31 mai 2025. Une nouvelle assistante devrait arriver courant 2025. Face à cette situation, le conseil municipal décide d'exonérer les assistantes maternelles pour le loyer de janvier à mars 2025 soit la somme de 460 €/mois. Pour : 15

CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Le conseil municipal sollicite une aide de l'Etat de 37 798,34 €

Plan de financement : conseil départemental :33 333,33 €

subvention CAF : 47 200 €

subvention MSA : 15 000 €

autofinancement : 33 335 €

Pour : 15

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le conseil municipal adopte le tableau des emplois proposé par le maire à compter du 12 décembre 2024. Pour : 15

SUBVENTION CLASSES DE DECOUVERTE DES ECOLES PUBLIQUE ET PRIVEE

Le montant attribué par élève s'élevait à 160 € pour toute la scolarité primaire depuis le 1er janvier 2023. Le conseil municipal décide d'augmenter ce montant à 170 € à partir du 1er janvier 2025. Pour : 15

GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE FINANCIERE POUR L'AIDE DIRECTE "FACADE/TOITURE"

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention à de 500 € à Madame TREUILLET Elodie et à Monsieur FAIVRE Didier. Pour : 14

Madame Nathalie FAIVRE ne prend pas part au vote.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MULTI' SERVICES

Pour faciliter le recrutement de personnel pour des besoins ponctuels au sein de la commune, le conseil municipal approuve la convention entre la commune et l'association Multi' Services pour une année à

compter du 1er janvier 2025. Pour : 15

MARCHE DU GROUPE SCOLAIRE : VALIDATION D'AVENANTS

Lot n° 16 - ELECTRICITE, entreprise COMELEC : 1563,60 € TTC Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES

Policier municipal : 1 policière municipale sera recrutée en mars 2025

Vote du budget le 27 mars 2025

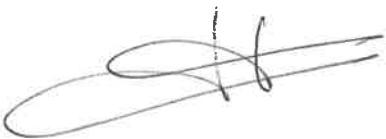
Café : désistement de la personne qui devait reprendre le café.

Bâtiment route de Luçon : la commune n'acceptera pas ce don, coût important de la démolition et terrain difficilement constructible (dépollution).

Prochaine réunion : 20 janvier 2025

La séance est levée à 22 h 50

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



